

## Compte rendu de la séance du 18 juin 2025

**Présents :** Bernard BONNET, David PERRIN, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Hélène GATTE, Sébastien CREPET, Jocelyne FAURE, Hélène BRUNON, Pierre CLAVIER, Frédérique RODRIGUEZ, Cédric PATOUILLARD,

**Représentée :** Anne-Marie MERLE représentée par Hélène GATTE,

**Excusés :** Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Iwan MAYET,

**Secrétaire de la séance :** Mme. MOLLARET Françoise

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du 21 mai 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

**Rendu "village d'avenir" - Avis sur le projet d'arrêté de Plan de Mobilité de Saint-Étienne Métropole - Taxe de séjour et Taxe - Avenant Église - Subvention exceptionnelle - Comptes rendus des commissions - Questions diverses**

### Rendu "village d'avenir" :

Monsieur le Maire introduit la séance en expliquant que les services de la Préfecture, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et le bureau d'étude missionné (Pragma Projet) vont présenter le bilan de l'étude « Village d'Avenir ».

Le Maire rappelle que ce travail a pour but d'imager le centre Bourg de demain pour que celui-ci réponde aux enjeux d'avenir, tout en renforçant le rôle de centralité de la commune.

La présentation met en avant 3 enjeux prioritaires :

- ❖ L'aménagement de la rue centrale pour apaiser les circulations, repenser l'espace public ainsi que le parvis de l'église,
- ❖ La gestion du foncier stratégique pour dynamiser le centre bourg, maîtriser l'avenir du site et conserver la vocation résidentielle et commerciale de cet espace.
- ❖ La création d'une zone artisanale/économique pour affirmer le rôle de polarité de St-Maurice, embellir l'entrée de ville et fluidifier la circulation.

Tous les acteurs précisent que la vision présentée est une étude prospective qui doit permettre de penser le centre bourg dans 10 ans ou plus. Ces hypothèses d'aménagement sont à corréliser avec les divers documents d'urbanisme qui encadreront les différents projets. Tous ces éléments et les différentes opportunités permettront de prioriser les dossiers au fil du temps.

La commune indique par exemple quelle ne s'opposera pas au projet d'investisseur privé sur un îlot identifié. Toutefois, elle envisage d'encadrer celui-ci via la concertation et certains leviers urbanistiques.

La mission village d'avenir est maintenant terminée. La commune remercie les services de l'état et le bureau d'étude en charge du dossier pour la qualité du rendu. Cette étude permettra d'alimenter la réflexion communale des prochaines années et de donner un fil conducteur à celle-ci.

### Objet : Avis sur le projet de plan de mobilité de Saint-Etienne Métropole « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine » (N° DE 048 2025)

Monsieur le Maire présente de façon synthétique le plan de mobilité de Saint-Étienne Métropole. Le Maire explique que ce document fixe des grands principes pour penser et faciliter les intermodalités entre les différents modes de transport au service de l'environnement et de la qualité de vie de la population. L'une des grandes orientations aura pour finalité de réduire la place de la voiture pour une circulation apaisée. Une autre idée forte de ce plan est de créer des relais entre les différents modes de transport pour faciliter le cheminement global des usagers.

Suite à la présentation du plan en question (annexé à la présente délibération) et **après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à ce plan, intitulé « stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine ».

**Délibération : adoptée à l'unanimité**

### Objet : Actualisation des tarifs de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) et de taxe de séjour 2026 (N° DE 046 2025)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 octobre 2008 instaurant et fixant les tarifs de la TLPE ainsi que la délibération du 31 mars 2023 actualisant les tarifs de TLPE. Il rappelle aussi que le barème de la Taxe de séjour doit être actualisé.

Il indique que :

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de +1.8% pour 2025 (source INSEE).

Monsieur le Maire propose donc d'actualiser les tarifs de la TLPE et de la taxe de séjour conformément à la réglementation.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **DECIDE** d'actualiser le tarif pour la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) comme suit :

- 18,90 euros le m<sup>2</sup> pour les dispositifs publicitaires non numériques
- 56,70 euros le m<sup>2</sup> pour les dispositifs publicitaires numériques
- Enseignes : pour les enseignes d'une superficie inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> = 18,90 euros /m<sup>2</sup> - pour les enseignes comprises entre 12 et 50 m<sup>2</sup> = 37,70 euros - pour les enseignes de plus de 50 m<sup>2</sup> puis 75,60 euros.
- Préenseignes : exonération totale, quelle que soit la superficie (inférieure ou supérieure à 1,5 m<sup>2</sup>)

- **DECIDE** d'actualiser le tarif pour la taxe de séjour comme suit :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond
Palaces	0,70 €	4,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	

**2 abstentions Délibération : adoptée à l'unanimité**

**Objet : Travaux supplémentaires pour le parvis de l'église : chantier de l'église (N° DE 047 2025)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise COMTE (lot n°1) en charge des travaux de réfection de l'église pourra se voir confier des travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement du parvis de ce bâtiment. Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint explique qu'après réflexion de la commission technique, il est projeté d'entreprendre des travaux conférant une accessibilité PMR à cet édifice. À ce titre, il présente le tableau ci-dessous qui récapitule les différentes plus-values qui impacteront le lot n°1 par rapport au marché initial :

LOT	TOTAL MARCHÉ H.T.	Montant H.T. des travaux supplémentaire (aménagement du parvis)	OBSERVATIONS
N°1 - Maçonnerie, échafaudages - Entreprise COMTE	412 434,95 €	56 637,05 €	CF DEVIS travaux supplémentaires (modification du projet d'aménagement du parvis)
<b>COÛT TOTAL des travaux supplémentaires</b>		<b>56 637,05 €</b>	

Il demande au conseil de se prononcer sur la réalisation cet aménagement tel que présenté.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'aménagement du parvis susvisé et le coût financier présenté et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.**

**Délibération : adoptée à l'unanimité**

*En aparté de cette délibération, il est expliqué que les plans présentés intègrent la gestion des eaux pluviales. La commission en charge du suivi de ce chantier précise que la fin du chantier est envisagée fin septembre 2025. Il est également important de noter que le rétro éclairage de la façade n'est pas intégré dans cet avenant malgré qu'une étude soit en cours sur le sujet (le SIEL doit estimer la faisabilité technique et financière).*

**Objet : Subvention exceptionnelle à l'association "Pas à pas" pour l'organisation du festival "un pas de côté" complémentaires aux associations BP 2024 - commune (N° DE 045 2025)**

Madame l'Adjointe en charge des subventions aux associations explique à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été étudiée lors de la dernière réunion de la commission.

Suite à cette demande et pour favoriser l'émergence d'un festival à visée familiale, la commission et Monsieur le Maire proposent de voter la subvention suivante :

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS
<b>Pas à pas</b>	<b>600 €</b>

L'objectif de cette subvention exceptionnelle est de faciliter l'organisation d'un festival qui pourrait bénéficier à toutes les familles de la commune. Il est important de noter que ce festival sera gratuit.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes exprimés, DÉCIDE d'attribuer la subvention susvisée conformément à la proposition de la commission.**

**Délibération : adoptée à l'unanimité**

**Comptes rendus des commissions :**

- **TECHNIQUE** = Un contractuel a été stagiairisé au sein des services techniques et le futur responsable a pris ses fonctions le 16/06/2025. La nouvelle épareuse est en service. La réglementation impose un nouveau mode de gestion du fauchage (les haies ne seront pas taillées). Le diagnostic assainissement met en évidence des désordres sur les stations de la commune (hormis pour les stations du Pinet et de Pommerlet). Pendant la période estivale la production des panneaux photovoltaïques permet à la commune de réduire sa consommation d'électricité de 50% sur l'ensemble des bâtiments communaux.
- **SCOLAIRE** = Lors du Conseil d'école, un sondage pour une potentielle ouverture du CDL le mercredi après-midi a été demandé par les familles (le mercredi matin le CDL est déficitaire de 400€/mercredi). La commune tentera d'effectuer celui-ci dans la mesure du possible (même si la demande pourrait émaner d'une seule famille). Certains élèves qui fréquentent la cantine souhaiteraient obtenir plus de « rab ». Suite à cette demande, les enfants sont invités à manger l'intégralité des composants du repas car les quantités servies sont conformes à la loi. Le prestataire sera tout de même alerté sur la question. La rentrée scolaire 2025/26 est en cours de préparation notamment suite à la fermeture d'une classe et à l'utilisation des locaux communaux. 237 enfants (contre 263 en 2024-2025) seront

scolarisés sur le groupe scolaire (moyenne de 23,7 enfants/classe). La kermesse devrait se dérouler dans le pré avec une exposition sur la seconde guerre mondiale dans le hall d'entrée du gymnase.

- CME = le 18/06 les enfants sont allés à la rencontre des résidents la MARPA pour partager un repas et un temps convivial autour de jeux. Un bon moment intergénérationnel. La dernière séance du CME aura lieu le 02/07 avec au programme une séance de course d'orientation, une initiation à la carabine laser et un pique-nique offert aux enfants (par la commune).
- URBANISME = Une rencontre avec le service instructeur s'est déroulée. Un CU opérationnel a été déposé sur une maison en bord de Loire (maison autonome). Le cadre réglementaire (code de l'urbanisme) pourrait engendrer un avis défavorable sur ce dossier.
- ASSOCIATIONS ET SPORTS = La rencontre annuelle avec les associations est programmée le 21/06. Le forum des associations se déroulera le 07/09. L'association pour la promotion de l'emploi dans le Haut Forez devra se conformer aux nouvelles règles concernant l'insertion, ce qui impliquera la révision des modalités d'action de certains agents qui interviennent pour le compte de la commune.
- MANIFESTATION & COMMUNICATION= Le bulletin est en cours de rédaction (de nombreuses photographies agrémenteront ce document dans le cadre d'une rétrospective). La distribution aura lieu en fin d'état. La distribution sera sous-traitée aux services de la Poste. L'invitation à la Commémoration de Gland du 06/07 sera diffusée sur les panneaux des hameaux et via Illiwap.

**Prochain Conseil Municipal, début septembre 2025.**

**La séance est levée à 22h15**

**M. BONNET Bernard (Maire), Président de séance,**

**Mme MOLLARET Françoise (Adjointe), secrétaire de séance,**